

**6 jours de formation** pour **développer vos compétences** d'animateur sportif et soyez reconnu par les autorités compétentes pour **accueillir un public en difficulté de santé.**

La formation activités physiques adaptées sur prescription médicale est **inscrite dans l'arrêté du 8 novembre 2018**, donnant les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique

## PROGRAMME DE LA *formation*

Formation de 6 jours sur 1 ou 2 mois :

- 14h de formation en distanciel (visio)
- 21h de formation en présentiel
- 7h de formation en E-learning

## CONTENU DE LA *formation*

- L'environnement sociopolitique et fédéral du sport santé.
- Les notions de «Public fragilisé», «Limitations fonctionnelles», «Capacités / Incapacités», «Posture professionnelle éducative».
- Les pathologies et les différentes limites fonctionnelles.
- L'identification et l'évaluation des personnes en difficulté de santé.
- Le choix et l'adaptation des APS.
- Les signes d'alerte et les gestes de premiers secours

### Information

Notre formation est assurée par des experts : enseignants APA et personnel médical (médecin, kiné etc.) avec des méthodes pédagogiques variées et dynamiques.

## TARIFS DE LA FORMATION

- Tarif financement individuel : **600€**
- Tarif pour les structures et licenciés FSCF (adhésion à jour) : **550€**
- Tarif financement aidé (non éligible au CPF) : **800 €**
  - + Frais de candidature : **35 € (non remboursables)**



En 2024, nous avons formés 58 personnes à la formation Sport-Santé activités physiques adaptés sur prescription médicale

## ✓ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Conception et animation sécurisée** : Être capable de créer et de mener des séances d'activité physique adaptées tout en garantissant la sécurité des participants.
- **Réaction appropriée aux accidents** : Savoir réagir de manière adéquate en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive d'un participant.
- **Planification de programmes individualisés** : Concevoir, co-construire et planifier des programmes d'activités physiques personnalisés en tenant compte de l'état de santé de chaque individu.
- **Évaluation de l'animation** : Réaliser une évaluation des actions d'animation pour identifier les obstacles et les opportunités d'amélioration.
- **Développement des connaissances en santé** : Développer ses connaissances sur les pathologies et les différentes limitations fonctionnelles.

## ✓ CONDITION D'ACCÈS & PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme bénévole ou professionnel dans le secteur du sport
- Être titulaire du diplôme PSC (ou équivalent : AFPS, SST, BNS)
- Être âgé de 18 ans révolus à l'entrée en formation



## CONTACT & INSCRIPTIONS

**Sandra Chaigneau**

sandra.chaigneau@forma-institut.fr

06.03.11.14.00

